

Accueil > > L'accueil temporaire

L'accueil temporaire

Présentation

L'accueil temporaire permet à une personne en situation de handicap ou âgée et en perte d'autonomie de bénéficier d'un service ou d'un établissement sur une ou plusieurs semaines, ponctuellement ou régulièrement dans l'année. Cela peut être une possibilité de prolonger la vie au domicile d'une personne âgée notamment en préservant l'aidant d'un trop grand état de fatigue, en lui permettant de se reposer, de se soigner si nécessaire, de prendre un temps de répit.

Des possibilités d'accueil en urgence existent également.

Les places d'accueil temporaire pour les personnes âgées sont proposées :

- au sein d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, les EHPAD.
- au sein d'établissements médico-sociaux accueillant des enfants ou des adultes, pour les personnes en situation de handicap.

Il est important de noter que l'accueil temporaire en faveur d'une personne âgée ou d'une personne en situation de handicap permet aussi à cette personne de bénéficier d'activités, de sorties, d'animations, de vacances...

Qui peut bénéficier d'un accueil temporaire ?

- Les personnes en situation de handicap peuvent légalement bénéficier d'un accueil temporaire sur une durée maximale de 90 jours par an. Pour en savoir plus sur l'accueil temporaire en faveur des personnes en situation de handicap, cliquez [ici](#).

Toutefois, dans la pratique, cela dépend des places qui sont proposées par les services et établissements et qui ont pu être financées par les pouvoirs publics.

- Les personnes âgées en perte d'autonomie.

Par ailleurs, des places d'accueil temporaire peuvent être utilisées au bénéfice des personnes âgées en attente d'une admission durable dans un établissement.

Qui contacter pour en savoir plus?

[Pour une personne âgée de plus de 60 ans :](#)

Accueil >> L'accueil temporaire

- **Les Pôles Gérontologiques** du Conseil Départemental, cliquez [ici](#).
- **La Clé des Aînés** (pour les retraités mulhousiens)- 41, avenue Kennedy - 68100 Mulhouse - 03.89.33.79.29
- **Rivage Centre** - Plate-forme de répit et d'accompagnement - 28 rue des Vosges - 68000 - Colmar - 03 89 80 93 71
- **Rivage Sud** - Plate-forme de répit et d'accompagnement - 75 allée Gluck BP 217 - 68060 - Mulhouse Cedex - 03 89 82 47 87

Pour une personne (un enfant, un adulte) en situation de handicap :

La MDPH, Maison Départementale des Personnes Handicapées, 125 B Avenue d'Alsace - BP 20351 - 68006 Colmar Cedex - 03 89 30 68 10.